

Séance ordinaire du 25 mars 2021

L'an 2021, le 25 mars à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes du Secteur de Saint-Loubès, légalement convoqués se sont réunis à la Salle Jean GUILLOT à Yvrac, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

PRESENTS :

MM. Frédéric DUPIC, Pierre COTSAS, Hubert LAPORTE, Luc DUTRUCH, Philippe GARRIGUE, Cédrick CHALARD, Pascal COURTAZELLES, Pierre DURAND, Harrag KOUTCHOUK, Pierre SEVAL, Mmes Emmanuelle FAVRE, Nanou LAURENTJOYE, Sylvie BRISSON, Sylvie FONTENEAU, Sylvie AYAYI, Céline BAGOLLE, Alice PLATRIEZ.

EXCUSES :

Monsieur José MARTIN ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric DUPIC
Madame Laetitia DA COSTA ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre COTSAS
Monsieur Olivier LAFEUILLADE ayant donné pouvoir à Madame Sylvie BRISSON
Madame Sybil PHILIPPE ayant donné pouvoir à Madame Nanou LAURENTJOYE
Madame Julie MOYA ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe GARRIGUE

ABSENT :

Secrétaire de séance : Madame Sylvie FONTENEAU

Date de convocation : 03/03/2021

Nombre de Conseillers : 22

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 22

Nombre de suffrages exprimés : 22

D.2021-03-15 : GEMAPI – convention de mandat de maîtrise d'ouvrage – études préalables à la définition des systèmes d'endiguement à la basse Dordogne – autorisation de signer

Les PAPI (programmes d'Actions de Prévention des Inondations) sont des outils de stratégie de gestion du risque Inondation.

EPIDOR, établissement public territorial du bassin de la Dordogne, avait porté un premier PAPI sur le territoire sur la période 2008-2012 qui mettait l'accent sur la connaissance et la culture du risque.

Différentes actions ont été engagées pour mieux appréhender les risques et sensibiliser les acteurs du territoire : différentes études et retours d'expérience, pose de repère de crues...

Dans la continuité de ce travail, un second programme avait initialement été engagé sur la période 2015-2019. Les différents volets de gestion sont couverts : connaissance et culture du risque, alerte et gestion de crise, prise en compte de l'aménagement du territoire....

Le PAPI Dordogne, sous la houlette d'EPIDOR, a été révisé fin 2019. Un aux systèmes d'endiguement y est apparue, avec une maîtrise d'ouvrage Libournais.

A ce titre, une enveloppe globale d'études de 400.000€ HT a été inscrite par le PETR du Grand Libournais, ouvrant à un financement Etat de 50% et un financement Département de 30%.

Un budget annexe GEMAPI a été créé au sein du PETR pour administrer ces études d'une manière la plus transparente possible.

Toutefois, cette maîtrise d'ouvrage des études par le PETR est conditionnée à la signature d'une convention de mandat (de maîtrise d'ouvrage) entre le PETR et chacun des EPCI concerné.

Aussi, une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour les études préalables à la définition des systèmes d'endiguement de la basse Dordogne doit être signée.

En conséquence, Monsieur le Président demande au conseil communautaire de l'autoriser à signer ladite convention annexée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- Autoriser le Président à signer ladite convention annexée.

Fait à Saint-Loubès, le 26 mars 2021

Le Président



.Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr